



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PLAN ANTILLES GUYANE

CONTRE LE NARCOTRAFIC

Dossier de presse



**Édito de Laurent Nuñez,
ministre de l'Intérieur**

La sécurité est un droit fondamental. Elle doit être garantie à chaque Français, sur l'ensemble du territoire de la République.

Les habitants de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy ont la même attente légitime que tous nos concitoyens : pouvoir vivre en sécurité, protéger leurs proches et avoir confiance dans la capacité de

l'État à faire respecter la loi.

Or les défis auxquels ces territoires sont confrontés ont profondément évolué ces dernières années. La montée en puissance des trafics de stupéfiants dans l'ensemble du bassin caribéen, l'intensification des flux criminels transnationaux, la circulation accrue des armes à feu et l'implantation de réseaux toujours plus structurés exercent une pression croissante sur l'ordre public et sur la vie quotidienne de nos concitoyens.

Cette menace dépasse largement les frontières de nos territoires ultramarins. Elle s'inscrit dans une transformation profonde du narcotrafic à l'échelle mondiale. Les organisations criminelles disposent aujourd'hui de moyens considérables, exploitent les vulnérabilités des espaces maritimes, investissent les circuits économiques et financiers et cherchent à étendre leur influence au détriment de l'autorité publique.

Face à cette évolution, l'État n'est pas resté immobile. Depuis 2017, les moyens consacrés à la sécurité dans les territoires ultramarins ont été significativement renforcés. Les effectifs des forces de sécurité intérieure ont augmenté, l'Office antistupéfiants a été déployé au plus près des territoires, les capacités de surveillance maritime ont été modernisées et les contrôles aux frontières ont été intensifiés. En 2025, de nouvelles mesures ont encore été engagées avec le déploiement d'équipements technologiques innovants, le renforcement des unités d'enquête spécialisées et la mise en œuvre de dispositifs de contrôle inédits sur les flux aériens et maritimes ainsi que sur le trait de côte.

La loi visant à sortir la France du piège du narcotrafic, promulguée en juin 2025, a par ailleurs doté les services de l'État d'outils nouveaux pour frapper les organisations criminelles dans toutes leurs composantes : leurs réseaux, leurs financements, leurs soutiens logistiques et leurs capacités d'influence.

Cet engagement produit des résultats. Mais face à des organisations criminelles toujours plus puissantes, toujours plus mobiles et toujours plus violentes, nous devons franchir une nouvelle étape. C'est le sens du plan Antilles-Guyane voulu par le Président de la République.

Il traduit une ambition claire : reprendre durablement l'avantage sur les réseaux criminels, protéger nos concitoyens et garantir partout l'autorité de la République. Car il ne peut y avoir de territoire où la loi des trafiquants l'emporte sur celle de la Nation. La sécurité des Français n'est pas négociable. Elle constitue la première des libertés et la première responsabilité de l'État.



**Édito de Jean-Noël Barrot,
ministre de l'Europe et des Affaires étrangères**

Le narcotrafic ne s'arrête pas aux frontières.
Notre action non plus.

En novembre 2025, j'ai fixé un cap : frapper les narcotrafiquants à la racine, avant que leurs cargaisons n'atteignent la France, avant qu'elles n'alimentent les violences dans nos quartiers, aux Antilles et en Guyane. La diplomatie devait devenir une arme de sécurité intérieure, c'était l'objet du premier plan d'action pour lutter contre le narcotrafic de mon ministère.

Huit mois plus tard, les résultats sont là. Et ils dépassent déjà les objectifs que nous nous étions fixés.

Nous avons annoncé 12 accords de coopération en un an. 15 sont déjà signés, de la Colombie au Panama, du Mexique à Sainte-Lucie sans oublier notre feuille de route signée avec le Brésil il y a quelques jours. Plus de 20 autres sont en préparation. Nous nous étions engagés à renforcer nos capacités diplomatiques : les effectifs spécialisés de notre réseau ont augmenté de 20 %, donnant à nos ambassades les moyens de coordonner, d'enquêter, de partager le renseignement et d'obtenir des résultats concrets. Une Académie régionale de lutte contre la criminalité organisée est en cours de création et, avec la Conférence régionale de sécurité organisée en Martinique que nous inaugurons ce jour, nous bâtissons une coalition durable des États de la Caraïbe contre les trafiquants.

Cette mobilisation répond à une réalité simple : on paie tous le prix de la drogue. Derrière chaque cargaison qui traverse la Caraïbe, il y a des armes qui circulent, des réseaux qui corrompent, des vies qui basculent et des territoires qui subissent la violence. Les Antilles et la Guyane sont en première ligne. Les protéger, c'est protéger toute la France.

Nos ambassades sont désormais cheffes de file de cette offensive diplomatique. Elles rassemblent les États de la région, font tomber les barrières administratives entre services, accélèrent les échanges de renseignement et rendent possibles des opérations que nul pays ne pourrait conduire seul.

Le narcotrafic est une industrie mondialisée. Notre réponse doit être plus rapide, plus coordonnée et plus puissante que les organisations criminelles. C'est le sens de notre action avec le ministère de l'Intérieur et le ministère des Outre-mer : fermer les routes du trafic, isoler les réseaux, frapper leurs financements et empêcher qu'ils trouvent refuge derrière les frontières.

Parce que la diplomatie a un objectif simple qui lui sert de boussole : protéger les Français et leurs intérêts.



**Édito de Naïma Moutchou,
ministre des Outre-mer**

Nous ne laisserons jamais les narcotrafiquants confisquer l'avenir des Outre-mer.

Là où ils avancent, la République répondra par l'autorité, la coopération et la protection. Aucun jeune ne doit grandir avec la peur de vivre sous la loi de la violence. Aucun agent public, aucun élu local, aucun entrepreneur, aucun parent ne doit avoir le sentiment d'être livré aux trafiquants.

Les Outre-mer ne sont pas à la marge de la mondialisation. Ils se situent à l'endroit même où les grands équilibres internationaux se recomposent. Aux Antilles et en Guyane, le narcotrafic bouleverse des vies, fragilise l'économie et cherche à miner la confiance dans l'État et les institutions. Être au carrefour stratégique des grandes routes maritimes et aériennes appelle une réponse de souveraineté, construite au plus près des réalités locales, avec les élus, tous les services de l'État et nos partenaires régionaux.

La stratégie nationale de lutte contre le narcotrafic atteindra sa pleine efficacité en plaçant les Outre-mer au cœur de son action. C'est le sens de la feuille de route portée par le Président de la République : faire face à la menace et agir avec détermination pour protéger les lignes de front de la République, au cœur de la Caraïbe et du plateau des Guyanes.

Nous payons tous le prix de la drogue. Notre volonté d'agir est donc totale : traquer, et démanteler pour protéger.

Traquer les filières avec des moyens adaptés, une présence visible de l'État et une action au contact du terrain.

Démanteler les réseaux en coupant les routes du trafic, en ciblant l'argent criminel et en neutralisant les organisations structurées qui se jouent des frontières.

Avec ce plan nous renforçons les contrôles pour sécuriser les ports et les aéroports, nous densifions la surveillance maritime et soutenons les capacités d'enquête et de frappe sur les réseaux dans leurs logistiques et leurs financements.

Notre objectif est de protéger nos concitoyens en ramenant l'autorité de l'État au plus près des lieux de vie, des axes de circulation et des infrastructures exposées. Là où les trafiquants cherchent à imposer la peur, la République doit imposer la loi avec une présence visible, ferme et constante.

Enfin, il nous faut prévenir, en s'adressant directement à la jeunesse. Le narcotrafic prospère sur le mensonge de « l'argent facile ». Derrière ce mirage, il y a une santé menacée, des vies brisées et des territoires fragilisés. Notre responsabilité est donc d'ouvrir des perspectives. Soutenir les familles, les acteurs éducatifs et les forces locales demeure aussi indispensable car ils contribuent à la résilience des territoires.

La réponse française doit également mieux articuler le dialogue avec les États voisins et les organisations régionales. L'adhésion de la Martinique à la CARICOM constitue par exemple un levier d'action important. Le traité de poursuite en mer que j'ai signé en mars avec Sint-Maarten ouvre lui aussi une voie d'action concrète pour agir plus rapidement contre les activités illicites en mer. La conférence régionale de sécurité en Martinique viendra prolonger cette dynamique avec nos partenaires des Amériques et de la Caraïbe.

Ce combat dépasse la lutte contre des activités illicites. Il engage notre souveraineté pleine et entière. Il engage la capacité de notre pays à tenir sa promesse d'égalité républicaine partout sur son territoire.

J'ai entendu les inquiétudes mais je sais ô combien les femmes et les hommes mobilisés sur le terrain sont déterminés à faire que la République ne cède rien et reprenne l'initiative d'une réponse puissante.



**Édito de Jean-Didier Berger,
ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur**

Les phénomènes de narcotrafic et de criminalité organisée constituent à la fois une menace pour la sécurité et la santé publique, mais aussi pour la cohésion nationale. C'est pourquoi la lutte contre ces phénomènes est une priorité absolue pour le gouvernement et celle-ci commence aux Antilles et en Guyane.

L'exceptionnelle gravité des impacts du narcotrafic sur la sécurité, la santé et, in fine, le bien-vivre des habitants des Antilles et de la Guyane a conduit le ministre de l'Intérieur Laurent Nunez, avec la ministre des Outre-Mer Naïma Moutchou, à proposer au Premier ministre Sébastien Lecornu une mobilisation interministérielle inédite pour répondre à l'urgence de la situation.

Le plan Antilles Guyane est le résultat de ce travail conjoint de l'ensemble des périmètres ministériels. Il organise et renforce l'action coordonnée de l'ensemble des services de l'État compétents dans le cadre d'une stratégie articulée en cinq axes : améliorer la coopération sécuritaire dans la région avec nos partenaires internationaux, sécuriser les points d'entrée sur le territoire (ports et aéroports, frontières terrestres et maritimes), soutenir les populations résidentes, neutraliser les réseaux criminels et protéger les agents impliqués dans cette lutte contre la criminalité organisée.

Tous les ministères parties prenantes, à commencer par le ministère de l'Intérieur, mobilisent des moyens nouveaux, qu'ils soient juridiques, humains, technologiques, afin d'atteindre les objectifs de ce plan. Il prend pleinement sa place dans l'action globale du gouvernement en matière de lutte contre la criminalité organisée, qu'il s'agisse de la répression des trafiquants installés en métropole qui sont liés avec ceux qui opèrent en Outre-Mer, ou de celle des consommateurs : quel qu'en soit le lieu, la consommation des uns fait couler le sang des autres, partout sur le territoire national, et en Outre-mer en premier.

Face à ce fléau, le gouvernement agit et le ministère de l'Intérieur est mobilisé pour la sécurité de nos concitoyens.

La lutte contre le narcotrafic, une priorité nationale déclinée aux Antilles et en Guyane

La montée en puissance du narcotrafic et de la criminalité organisée qui s'opère au cours des dernières années l'a transformé en une menace de premier ordre contre la santé et la sécurité publiques ainsi que la cohésion sociale.

Cette réalité s'observe au plan international, avec notamment une explosion de la production et de la consommation de cocaïne et d'opioïdes de synthèse ainsi que l'apparition et la circulation de plus en plus massive de nouvelles drogues de synthèse.

La France est concernée par cette menace à plusieurs titres. La consommation de cocaïne en particulier s'est en effet dramatiquement démocratisée, créant de vrais enjeux de santé publique. La structuration croissante des narcotrafiquants induit que plus aucun territoire n'est épargné par leur présence, tandis que les guerres de territoire auxquelles ils se livrent entraînent régulièrement des flambées de violences aveugles.

Le Gouvernement fait de la lutte contre le narcotrafic sa priorité. Le vote de la loi narcotrafic il y a un an a permis de donner aux autorités administratives et judiciaires ainsi qu'aux forces de sécurité intérieure de nouveaux instruments adaptés à l'évolution de la menace créée par la criminalité organisée. Ces nouveaux instruments ont été accompagnés de moyens supplémentaires, notamment humains, pour faire face à l'augmentation du nombre de procédures à conduire (magistrats, enquêteurs, personnels de justice). Le 2 juillet 2026, le Président de la République a annoncé un nouveau plan de lutte contre le narcotrafic, visant à accroître encore la capacité d'action des pouvoirs publics. Ce plan dispose d'une déclinaison territoriale particulière pour les territoires des Antilles et de la Guyane.

Les Antilles et la Guyane, notamment du fait de leur proximité avec les principales zones productrices de cocaïne situées en Amérique Latine, ont été incorporées par les narcotrafiquants dans les chaînes logistiques destinées à acheminer la drogue des sites de production vers les lieux de consommation, principalement en Europe.

Les conséquences de cette intégration des Antilles et de la Guyane dans ces chaînes logistiques du narcotrafic sont d'une particulière gravité. Elle explique une grande partie des homicides et des faits de violences observés dans ces territoires, avec une nette accentuation de ces phénomènes aux Antilles sur une période très récente. La constitution et le développement de réseaux de traite des êtres humains pour permettre le transit de la drogue vers la métropole (mules) sont également l'une des conséquences de l'avidité sans limite des trafiquants. Enfin, la plus grande circulation de produits stupéfiants sur ces territoires favorise l'augmentation des consommations par les habitants de ces territoires, avec des problématiques de santé publique à la clef.

La gravité de la situation a justifié un déplacement du ministre de l'Intérieur en août 2025 pour décider de premières mesures d'urgence. Dans le prolongement de ces mesures, le Président de la République a confié en janvier 2026 au ministère de l'Intérieur la responsabilité d'organiser, aux côtés du ministère des

Outre-Mer, une mobilisation interministérielle totale destinée à répondre de manière opérationnelle aux difficultés constatées dans ces territoires.

Outre les ministères de l'Intérieur et des Outre-Mer, ce plan a été bâti en associant les ministères des Armées et des anciens combattants, de la Justice, de l'Éducation nationale, de l'Europe et des affaires étrangères, de la Santé, des Familles, de l'autonomie et des personnes handicapées, de l'Action et des comptes publics ainsi que la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives.

Un plan interministériel exceptionnel, renforçant fortement les moyens déployés localement

Il s'articule autour de cinq axes qui forment ensemble une stratégie cohérente. Chaque axe comporte plusieurs mesures opérationnelles, avec des moyens financiers, humains et matériels mis au profit des populations de ces territoires par les différents ministères :

- **Le premier axe** vise à accroître la coopération avec les États partenaires appartenant à la zone Caraïbes / Amérique Latine afin de rendre cette région exposée inhospitalière pour les trafiquants.

Exemples d'actions : 15 accords de coopération signés avec des États de la région depuis 2025, adoption de l'appel de la Martinique dans le cadre de la conférence régionale de sécurité avec l'ensemble des partenaires régionaux ouvrant la voie à la conclusion de futurs accords bilatéraux et à l'amplification des coopérations opérationnelles existantes (20 nouveaux accords en préparation), création en cours d'une académie régionale de lutte contre la criminalité organisée.



- **Le deuxième axe** se fixe pour ambition de renforcer la sécurisation de l'ensemble des points d'entrée en Martinique et en Guyane, qu'il s'agisse des ports et aéroports, du trait de côte ou des frontières terrestres.

Exemples d'actions : mise en place par la gendarmerie d'un drone moyenne endurance en Guadeloupe pour mieux détecter les trafics en mer, création d'une nouvelle brigade nautique à Saint-Pierre en Martinique et à Gourbeyre en Guadeloupe, montée en puissance des forces de sécurité intérieure dans les ports de Martinique et de Guadeloupe, renforcement des opérations 100 % contrôle des passagers dans les aéroports, achat de scanners millimétriques pour mieux détecter la drogue dissimulée par les mules, doublement des contrôles douaniers opérés sur les containers à destination de l'hexagone.



- **Le troisième axe** organise une mobilisation collective pour soutenir les populations locales et renforcer la cohésion sociale, par le renforcement de la présence de voie publique, la prévention et la prise en charge des addictions ainsi que l'accompagnement des plus jeunes.

Exemples d'actions : dotation exceptionnelle pour l'équipement en vidéoprotection en Guyane et aux Antilles en 2026, renforcement des effectifs BAC pour mieux lutter contre la circulation des armes à feu, création des brigades de quartier à Sainte-Rose et Bouillante, création de nouveaux programmes de prévention des consommations de stupéfiants à destination des jeunes, création d'un plan de soutien aux jeunes de l'aide sociale à l'enfance, renforcement de l'accès aux soins en psychiatrie.



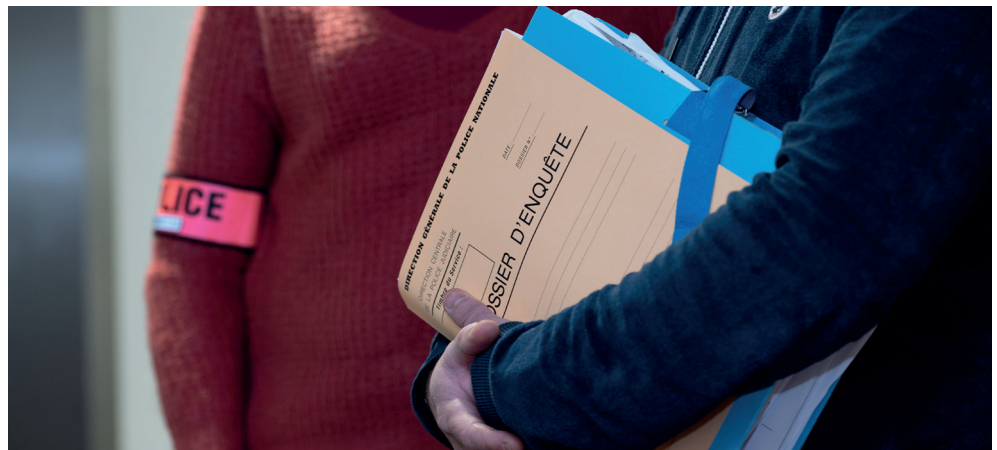
- **Le quatrième axe** donne des instruments supplémentaires pour mieux cibler et frapper les trafiquants et leurs réseaux.

Exemples d'actions : création de groupes dédiés à la lutte contre les armes à feu et les vols à mains armées en police et en gendarmerie, renforcement des effectifs de l'Office anti stupéfiants aux Antilles, création d'un laboratoire balistique pour la Police nationale et de tubes récupérateurs de munitions pour la Gendarmerie nationale.



- **Le cinquième axe** propose des outils pour protéger les agents chargés de la lutte contre le narcotrafic ou directement exposé à lui.

Exemples d'actions : création d'un programme de prévention des risques corruptifs qui sera progressivement proposé à l'ensemble des agents exposés à ces risques (agents des forces de sécurité intérieure, de l'administration pénitentiaire et des douanes, personnels des ports et aéroports).

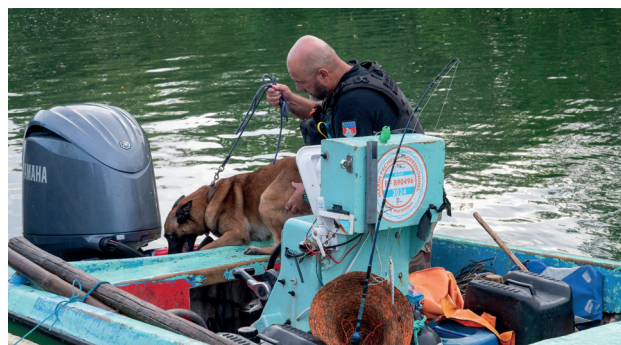


Le plan Antilles Guyane ayant vocation à renforcer durablement les moyens des services de l'État dans ces territoires, d'autres mesures seront mises en œuvre en 2027, sous réserve de l'adoption d'une loi de finances.

Ces premières mesures mises en place dès cette année ont vocation à être complétées par la suite. Elles traduisent la détermination totale du Gouvernement à conduire une guerre sans merci aux narcotrafiquants sur l'ensemble du territoire national, et aux Antilles et en Guyane en particulier.

+ 1,5 M€

Renforcement exceptionnel
de la vidéoprotection dans les Antilles
(+1,5 million d'euros en 2026,
dont 1 million du ministère des Outre-Mer)



Organisation d'une conférence régionale
de sécurité en juillet 2026 associant
tous les États de la région pour renforcer
les coopérations sécuritaires
dans les Caraïbes en Amérique Latine

Investissement de 4 millions d'euros
pour la création de brigades nautiques
à Saint-Pierre en Martinique et Gourbeyre
en Guadeloupe (Gendarmerie)
ainsi qu'à Point-à-Pitre en Guadeloupe
(Police nationale)



CONTACTS PRESSE

Ministère de l'Intérieur :

Tél. : 01 40 07 22 22

Mél : service-presse@interieur.gouv.fr

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères :

Tél : 01 43 17 57 57

Mél : presse.dcp@diplomatie.gouv.fr

Ministère des Outre-mer :

Tél : 01 53 69 26 74

Mél : mompresse@outre-mer.gouv.fr

